

A 3 semaines de la Toussaint, les chrysanthèmes ne sont pas encore fleuris. Les plantes sont au stade boutons fermés ou à peine ouverts. Les fortes chaleurs d'août peuvent bloquer le cycle végétatif des plantes (en ralentissant leur développement et retardant leur mise à fleur).

Pucerons

Les pucerons ont été détectés chez 3 producteurs parmi les 7 qui ont observé cette semaine.

Les fréquences d'attaque sont comprises entre 10% et 20% des plantes colonisées, elles sont donc assez faibles. De même les intensités des attaques sont faibles (avec des intensités comprises entre 0.1 à 0.4 points sur une échelle de 3).

Seuls des individus isolés (aillés ou aptères) ou des petites colonies d'individus sont observés.

Par contre, on ne détecte pas de dégât significatif (pas de production de miellat et pas de fumagine noire), du fait des faibles populations automnales de pucerons.

Les fréquences et intensités d'attaque sont à la baisse. Les populations présentes régressent par rapport aux dernières observations. On ne note pas l'apparition de nouvelles colonies.

Note nationale ambrosie:

L'ambrosie est encore en pollinisation, cette plante est très allergisante. Les 4 départements auvergnats (Puy-de-Dôme (63), Allier (03), Haute-Loire (43) et Cantal (15)), sont soumis à des arrêtés de lutte obligatoire contre cette plante.

Pour plus d'information vous pouvez consulter la note nationale ambrosie, sur le site de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, en suivant ce lien:

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_BSV2017_ambrosies-1-1_cle013d5b.pdf

De plus, il faut remarquer que les auxiliaires sont présents. Toutefois en cette saison, leurs présences a un impact non négligeable.

En effet, des hyménoptères parasitoïdes ont été détectés, sur une parcelle, avec une fréquence moyenne (50% des plantes présentant des momies parasitées).

Les autres auxiliaires (coccinelle, syrphes) ont été détectés sur deux parcelles du réseau. Les niveaux de présence sont plus faibles (avec des fréquences comprises entre 10% et 20% des plantes présentant des adultes isolés).

Le niveau de risque est faible actuellement et a diminué. Cela peut s'expliquer par la météo fraîche (de ces derniers jours) qui n'est plus favorable aux pucerons. Ainsi, il ne devrait plus y avoir de nouvelles attaques d'ici la Toussaint.

Thrips

Toujours des piqûres de thrips détectées chez deux producteurs.

Comme pour le dernier bulletin les fréquences d'attaque sont très variables avec 20% des plantes atteintes pour un producteur et 70% des plantes atteintes pour l'autre producteur.

Toutefois, les fréquences d'attaque sont à la baisse, on observe une diminution des populations chez les 2 producteurs par rapport aux dernières observations.

Les intensités d'attaque sont faibles à moyennes avec respectivement des notes comprises entre 0.3 et 1 point sur une échelle de 3. Cela signifie que les traces de piqûres ne sont pas assez nombreuses pour entraîner la crispation des feuilles.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs concernant la protection de leurs végétaux.



Directeur de publication :
Gilbert Guignand

Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animateur filière et rédacteur du BSV :
FREDON Auvergne
www.fredon-auvergne.fr



Les populations **ne se sont pas développées** depuis le précédent bulletin.

Les symptômes visibles correspondent à des attaques anciennes et sont peu nombreux. De plus, on ne détecte toujours aucun individu sur les feuilles.

Le niveau de risque reste plutôt faible, en effet les températures (en baisse) sont moins favorables à l'expansion des thrips.

Chenilles

Des morsures de chenilles ont été détectées chez un producteur.

La fréquence d'attaque est faible avec 10% des plantes atteintes (moins de 10% de la surface foliaire consommée). **L'intensité est faible**, avec 0.1 point sur une échelle de 0 à 3.

On ne **note pas l'apparition de nouvelles chenilles** sur cette parcelle.

Les **populations ont régressé** depuis le précédent bulletin voire même disparu (pour certaines parcelles du réseau).

Cela signifie que les chenilles de deuxième génération sont très peu présentes dans les parcelles.

Ainsi, cette seconde génération de noctuelles ne semble pas très dommageable cette année.

Le niveau de risque est en baisse et devient très faible. En effet avec les températures assez basses (surtout en fin de journée) des derniers jours, la probabilité de ponte par des papillons est très faible.

Normalement, il **ne devrait plus avoir de nouvelle détection de chenilles.** Sauf celles déjà présentes dans le feuillage (et qui n'auraient pas été remarquées lors des observations précédentes).

Toutefois, il est conseillé de surveiller encore les plantes afin de repérer ces chenilles (qui risquent d'être assez grosses) et d'éviter l'apparition de dégâts surtout sur les boutons ou les fleurs (très gênant sur les variétés à grosses fleurs).

Cicadelles

Pour un producteur, **une population forte** de cicadelles a été observée dans les chrysanthèmes (sur chrysanthèmes cascades et pyramides).

Les **fortes populations** engendrent une **dépréciation esthétique** et un ralentissement de la croissance. Les dégâts causés par les cicadelles se situent plutôt dans le feuillage. En effet, des dégâts de type moucheture peuvent apparaître sur les feuilles (liés aux piqûres de nutrition de la cicadelle qui vide le contenu des cellules).

Maladie

Aucune maladie n'est à signaler dans le réseau. Les plantes sont saines cette année.

Le dernier BSV Horticulture-Pépinière (Édition Rhône-Alpes) est en consultation sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes :

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV_RA_HOR-PEPI_no6_du_11-09-2017_cle81e163.pdf